

EMPIRE VIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 7 janvier 2013

N° 2013-03

CATÉGORIE : ASSURANCE

DESTINATAIRES : Les agents généraux administrateurs, les agents associés généraux, les courtiers, les agents généraux, les conseillers autonomes et les comptes nationaux

OBJET : Révision des taux de primes pour les polices VPPF 5 et APP 4

Nous atteindrons bientôt le point de révision des taux de primes pour les polices suivantes :

- les polices Vie privilégiée à primes flexibles (VPPF) 5 (vendues de mars 1986 à septembre 1986);
- les polices Assurance à primes variables (APF) 4 (vendues de janvier 1983 à janvier 1988).

Les résultats de notre analyse indiquent les tendances suivantes :

- la détérioration du rendement des titres à revenu fixe rend nécessaire une augmentation des taux de primes à ce moment-ci;
- la tendance favorable au chapitre de la mortalité compensera partiellement cette augmentation.

VPPF 5 Nous sommes au point de révision des taux des primes au 27^e anniversaire de ce régime qui permet le rajustement des taux tous les trois ans. L'effet combiné des deux tendances indique qu'un changement des taux de primes variant selon la catégorie à risque et l'âge tarifé est approprié à ce moment-ci. Le changement comprend une réduction de 10 % pour les femmes aux âges tarifés plus avancés et d'une augmentation de 12 % pour les âges tarifés plus jeunes pour toutes les catégories de risque.

APP 4 Nous sommes au point de révision des taux des primes au 30^e anniversaire de cette police. Ce contrat permet un rajustement des taux tous les cinq ans. L'effet combiné des deux tendances mentionnées ci-dessus indique qu'aucun changement n'est requis pour cette police.

Nous aviserons à l'avance les titulaires de polices des augmentations applicables à leurs primes.

Compétence Kathy Thompson, vice-présidente et actuaire des produits, Actuariat des produits